

# COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

## SEANCE DU 03 AVRIL 2017

---

L'an deux mil dix-sept, le trois du mois de avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE se sont réunis en mairie, sous la présidence de M. LEVEQUE Jean, le Maire ;

Etaient présents : M. LEVEQUE Jean, Maire, M. BLYAU Michel, M. LOUGUET Alain, M. LALOU Laurent, Adjoints, M. DERUE Alain, , M. TONDEUR Jérémie, M. VERLINDEN Samuel, Mme DUBREUX Sylvie, Mme. LESPINASSE Renée, Conseillers municipaux ;

Absent excusé: M. VANDER VEECKEN Jean-Marie, Mme ZANAGUIRAMANE Françoise,.....  
Absent non excusé : ,.....

**NOMBRE DE MEMBRES :**  
**AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : ..... 11**  
**EN EXERCICE : ..... 11**  
**PRESENTS : ..... 09**

**DATE DE LA CONVOCATION : Jeudi 30 mars 2017**  
**DATE D’AFFICHAGE : Jeudi 06 avril 2017**

### **Vote du secrétaire de séance**

A la majorité M. Michel BLYAU est élu secrétaire de séance .....

### **Adoption du compte rendu du 27 mars 2017**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2017, mais signale une erreur matérielle sur le compte-rendu, le secrétaire de séance n’était pas M. Lalou mais Mme Guyot.

### **Convocation d’urgence**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu’après avoir pris les renseignements auprès de la Préfecture de Lille, les membres du Conseil Municipal sont informés des dispositions de l’article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent :

« Il résulte de ces dispositions qu’il est loisible au maire d’une commune, sous réserve que sa décision ne soit pas inspirée par un motif étranger à la bonne marche de l’administration communale, de mettre un terme, à tout moment, aux délégations de fonctions qu’il avait données à l’un de ses adjoints. Dans ce cas, il est tenu de convoquer sans délai le conseil municipal afin que celui-ci se prononce sur le maintien dans ses fonctions de l’adjoint auquel il a retiré ses délégations. »

**Monsieur Laurent Lalou prend immédiatement la parole et remet à chaque membre présent un dossier comprenant une lettre de sa démission au Conseil Municipal de Wattignies la Victoire, des pièces complémentaires (échange de mails avec M. le Maire), et un arrêté portant suppression de délégations du 2<sup>ème</sup> Adjoint. M. Lalou souhaite que ces pièces soient jointes à ce compte-rendu.**

- **La question sur le maintien ou non de Monsieur Laurent Lalou dans ses fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, suite à l’arrêté portant suppression de délégations, n’est donc plus du ressort du Conseil Municipal, mais appartient au Préfet dès lors qu’il aura reçu la lettre de M. Laurent Lalou pour sa démission au Conseil Municipal de Wattignies la Victoire.**
- **Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression du poste du 2<sup>ème</sup> adjoint, sous réserve que Monsieur le Préfet accepte la démission au conseil municipal de M. Lalou, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.**

5 Pour  
0 Contre  
3 Abstention

- **Le tableau des conseillers municipaux se trouverait alors ainsi modifié : le nombre d’adjoints étant passés de trois à deux, le troisième adjoint remontera donc au deuxième rang.**

.....  
.....  
.....